

**PROCES-VERBAL DU VENDREDI 13 JUIN 2014**  
**CONVOCATION DU 3 juin 2014**

Étaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE  
Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU,  
Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 mai 2014** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-INTERVENTION DE M. BROUILLET président de la CDC**

Présentation de la CDC, projets en cours et à venir, financements, etc.

**3-CDC – DÉLÉGUÉS COMMISSIONS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne pour :

- La Commission Intercommunale des Impôts Directs : Titulaire Philippe ZANDVLIET ;  
Suppléant : Aurélia RIPOCHE
- la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : Titulaire : Patrick PIVETEAU ; Suppléant Catherine POLMAN

**4-MODIFICATION DU P.O.S.**

Lors de la séance du 16 mai dernier, le Conseil municipal a donné l'autorisation à M. le Maire pour engager une modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, conformément aux dispositions de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé décide de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée en Mairie,
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie,
- Mise en ligne sur le site internet de la commune,
- Affichage sur le panneau officiel du Service de l'Urbanisme

**5-FUSION DES RÉGIONS**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier du 23 mai 2014 de M. Michel BOUTANT, président du CG 16, relatif à la fusion des régions envisagée par l'État.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal apporte son appui total à la démarche entreprise par M. le Président du CG 16 pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine.

**6-DÉCISION MODIFICATIVE**

Lors de l'élaboration du budget, une opération n'a pas conformément été prévue. Il s'agit de l'intégration du FDAC 2011. Il s'avère que nous avons un reliquat de subvention  
5 418.30 € + 1 244.21 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les écritures de régularisation suivantes :

		Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
Libellé du compte	Compte	Montant	Compte	Montant	
Autres bâtiments publics	21318-0238	- 6 662 €			
GFP de rattachement			13251-041	+ 6 662 €	

## 7-RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire a donné la parole au rapporteur de la commission ad hoc qui a rappelé :

Que l'objectif principal est de proposer une offre attractive de services à un coût raisonnable afin que les parents ne soient pas tentés de mettre leurs enfants dans un autre établissement qui proposera plus de services, plus d'activités et moins chères.

Qu'il faut éviter de chambouler l'organisation en place qui semble dans l'ensemble donner satisfaction.

▪Que la mise en place d'activités périscolaires n'est pas obligatoire. Les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants à ces activités. Celles-ci sont facultatives, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

▪Que si la commune ne met pas de contenu dans les TAP ou si les parents n'inscrivent pas leurs enfants aux TAP, il en résultera que l'enfant se lèvera une 5ème matinée pour en contrepartie effectuer 3 heures de garderie dans la semaine!

▪Qu'une organisation a été validée au début de l'année 2014 par l'inspecteur d'académie et tous les acteurs du RPI :

- ½ journée supplémentaire, le mercredi matin de 9 h à 12 h

- T.A.P. placés le lundi, mardi de 13h30 à 14 h et le jeudi, vendredi de 13h30 à 14h30.

● Que la mise en œuvre des TAP est sous l'entière responsabilité de la commune.

Elle assure et assume l'organisation et le financement (Fonds d'amorçage de l'État 50€/enfant à la rentrée 2014 non pérenne).

Le rapporteur présente ensuite une simulation financière qui variera suivant le nombre d'enfants à la cantine le mercredi. La sécurité est évoquée.

Après avoir entendu ce rapport le Conseil municipal fait remarquer que ce n'est

pas le rôle d'une Municipalité d'élaborer un projet éducatif. Il note que le coût élevé de cette réforme imposée par l'État sans concertation avec la Collectivité a un

impact financier non négligeable sur le budget communal. Il souhaite axer son effort financier sur la gestion de la ½ journée.

### ➤ **le mercredi**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal propose la cantine le midi avec en suivant une garderie jusqu'à 14 h.

Dans le cadre du RPI l'école de La Rochette pourra bénéficier de ces services dans les mêmes règles et tarifs. Ceci doit permettre aux parents qui travaillent à venir chercher leur enfant sereinement et faciliter la gestion de cette ½ journée supplémentaire.

### ➤ **Les Temps d'activités périscolaires (TAP)**

Après en avoir délibéré et à la majorité, 1 Abstention, 1 Contre et 13 Pour, le Conseil municipal décide de mettre en place à la rentrée, une garderie, des jeux de société et de plein air, encadrés par le personnel communal. La sieste des TPS et PS est privilégiée.

## **8-PERSONNEL**

### ➤ **Bibliothèque**

Le contrat à l'accompagnement à l'emploi de Mme Marie ALLE arrive à échéance.

Il n'est plus possible de le renouveler. M. le Maire propose au Conseil 3 possibilités. La première, coût annuel net commune : 12 415 €, la deuxième : 8 389 €, la troisième : 2 798 €.

La réforme des rythmes scolaires engendre un coût de fonctionnement supplémentaire non négligeable. En contrepartie nos recettes stagnent (taux des 3 taxes inchangés, délibération du Conseil)) voire diminuent (dotations de l'État).

Après en avoir délibéré et à la majorité, 5 Abstention, et 10 Pour, le Conseil municipal opte pour la solution 3 et décide de ne pas renouveler le CAE de Mme ALLE. Un nouveau CAE de 20 mois sera recherché très rapidement.

### ➤ **Services techniques**

Le contrat CUI-CAE de M. Bruno BERLAND s'achève le 1 août 2014. Nous avons la possibilité de le prolonger jusqu'au 1 août 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal décide de renouveler le CUI-CAE de M. Bruno BERLAND.

## **8-LOGEMENTS LOCATIFS**

Par un courrier en date du 26 mai 2014, M. Bruno BERLAND informe la commune qu'il résilie le contrat de location du logement n° 2 qu'il occupe à La Côte. Cette résiliation est effective en date 26 août 2014.

Par un courrier en date du 3 juin 2014, Mme Caroline GUILLIEN a sollicité le même logement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'entrée dans le logement n° 2 à La Côte de Mme Caroline GUILLIEN.

## **8-DEVIS**

M. le Maire présente et commente des devis :

• **Terrain de foot** : Ets Soumagne pour la fourniture de tubes pour le remplacement d'une longueur de barrières autour du terrain de foot suite à un acte de vandalisme 1 250 HT. Pour information.

• **École** : Ets Arsicaud pour la réparation de la cour suite à la création de flaques d'eau et démolition des bordures du bac à sable et pose d'une couche d'enrobé à chaud, 3 881.10 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal souhaite un devis d'une autre entreprise avant de prendre une décision.

• **Secrétariat** : Le support technique de Windows XP n'est plus assuré

depuis le 8 avril. Un devis pour remplacer le poste d'une secrétaire a été demandé au SDITEC au cas où !

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable pour le remplacement du poste dans le cas où celui-ci tomberait en panne. Par contre, le feu vert est donné pour l'achat d'un disque dur externe 100/150 €.

• **Secrétariat** : Ets Codexia pour le suivi annuel des archives de la Commune 1 608 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal émet un avis défavorable pour ce devis.

• **Mairie** pour le remplacement des huisseries en vitrage 44,2/14/44,2

- System'bois 23 348,33 €
- Laurent Labregere 31 130,00 €
- Pascal GUELLERIN 23 569.95 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal demande à M. le Maire d'aller quérir des compléments d'information. La décision est reportée au prochain conseil.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 25 juillet 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00